

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit	<u>Sous-famille de produit :</u> Matelas <u>Référence du modèle :</u> AUREAL <u>Marque :</u> BUT <u>Code produit :</u> 250023 <u>Code EAN :</u> 4894223250023
Mobilier	

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	<p>Produit comportant au moins [%] de matières recyclées</p> <p>0 %</p>
	Recyclabilité du produit
	<p>Proportion de métaux précieux déterminée ?</p> <p>Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>mg</p>
	<p>Proportion de terres rares déterminée ?</p> <p>Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>mg</p>
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<p>Contient une substance dangereuse</p> <p>Non</p>
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	<p>Contient un perturbateur endocrinien</p> <p>Non</p>
	Si oui, lequel/lesquels :

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	<p>Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées</p> <p>50 %</p>
	Emballage compostable
	Possibilités de ré-emploi de l'emballage
	Recyclabilité de l'emballage
	Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	<p>Contient une substance dangereuse</p> <p>Non</p>
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :